



RÈGLEMENT RADIO-CROCHET DU 07 MAI 2022

ORGANISATEUR : AIRE SINGING

LIEU : AIRE-SUR-L'ADOUR — HORAIRE : 21H

— INSCRIPTION

L'inscription est gratuite.

L'épreuve est ouverte à toute personne **âgée d'au moins 8 ans** et **strictement amatrice**, sauf aux adhérents adultes de l'association AIRE SINGING, organisatrice de l'événement.

Le nombre de participants est **limité à 18 candidats**.

L'épreuve est divisée en 2 catégories distinctes :

- catégorie enfants-ados : 8-13 ans inclus (né-e en 2009)
- catégorie ados-adultes : plus de 13 ans (né-e à partir de 2009)

Cependant, l'organisateur se réserve le droit de fusionner les catégories en fonction du nombre de participants.

Les candidats souhaitant participer devront :

- **préparer et proposer 2 titres** issus du répertoire français (un seul des 2 titres sera retenu par l'organisateur) et transmettre les bandes-son à l'organisateur. Ces bandes sons devront être **au format .mp3 par mail ou sur clé USB avant le 04 mai 2022**
- s'inscrire en remplissant le bulletin d'inscription (téléchargeable sur le site www.airesinging.fr ou sur le flyer distribué) avant le **04 mai 2022 minuit** par les moyens suivants :
 - voie postale : Groupe Vocal AIRE SINGING 45 rue Félix Despagnet 40800 Aire-sur-l'Adour
 - messagerie électronique : contact@airesinging.fr

Pour que l'inscription soit effective, il est impératif que l'organisateur ait en sa possession le bulletin d'inscription dûment rempli ET les bandes-son.

La sélection se fera dans l'ordre d'inscription. La confirmation de l'inscription sera officialisée par mail.

— RENDEZ VOUS

Les participants devront se présenter au centre d'animation, **le samedi 07 mai 2022, dans la plage horaire de 15h30 à 17h30** afin de procéder aux balances et divers réglages techniques. L'ordre de passage pour ces balances se fera selon l'ordre d'arrivée des candidats.

— PRESTATION

Un tirage au sort sera effectué afin de déterminer l'ordre d'apparition de chaque interprète.

La catégorie enfant-ados se produira en première partie de soirée.

Le morceau interprété de chaque candidat **ne pourra excéder 4 minutes**.

Une mise en scène décente sera autorisée dans la mesure où celle-ci ne demande pas l'utilisation de matériel à mettre en place.